

PROVINCE DE LIEGE – ARRONDISSEMENT DE LIEGE

COMMUNE DE CHAUDFONTAINE

PROJET DE DECISION - SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 02 décembre 2024

Service : Direction générale  
Agent traitant : DG

**Objet :** Direction générale - Election des Membres du Conseil de Police

**LE CONSEIL COMMUNAL,**

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ; telle que modifiée, et ce pour la dernière fois par la loi du 21 mai 2018, en ce qui concerne l'élection du conseil de police ;

Vu l'arrêté royal du 7 novembre 2018 modifiant l'arrêté royal du 20 décembre 2000 relatif à l'élection des membres du Conseil de police dans chaque Conseil communal ;

Vu l'arrêté prononcé en séance publique le 4 novembre 2024 du Conseil des élections locales validant les élections du 13 octobre 2024 dans la Commune de Chaudfontaine ;

Vu sa délibération du 2 décembre 2024 (20241202.01) prenant acte de cet arrêté ;

Vu sa délibération du 2 décembre 2024 (20241202.02) validant les pouvoirs des Conseillers communaux élus ;

Vu sa délibération du 2 décembre 2024 (20241202.03) prenant acte de la prestation de serment des Conseillers communaux élus ;

Vu les dispositions de sa délibération du 2 décembre 2024 (20241202.04) prenant acte du désistement :

- de Madame Vincianne PIRARD du mandat de Conseillère communale de la liste UP! qui lui a été conféré lors des élections du 13 octobre 2024 ;
- de Monsieur Pascal PIEDBOEUF du mandat de Conseiller communal de la liste REVEIL CITOYEN qui lui a été conféré lors des élections du 13 octobre 2024 ;

Vu les dispositions de sa délibération du 2 décembre 2024 (20241202.05) validant les pouvoirs :

- de Monsieur Arnaud LOMBARDO, Conseiller communal élu premier suppléant de la liste UP! à laquelle appartenait Madame Vincianne PIRARD le 13 octobre 2024 ;
- de Madame Corinne DOSSERAY, Conseillère communale élue première suppléante de la liste REVEIL CITOYEN à laquelle appartenait Monsieur Pascal PIEDBOEUF le 13 octobre 2024 ;

Vu sa délibération du 2 décembre 2024 (20241202.06) prenant acte de la prestation de serment de MM. Arnaud LOMBARDO et Corinne DOSSERAY, Conseillers communaux suppléants remplaçant respectivement Madame Vincianne PIRARD et Monsieur Pascal PIEDBOEUF s'étant désistés du mandat de Conseiller communal qui leur a été conféré lors des élections du 13 octobre 2024 :

Vu la lettre datée du 21 octobre 2024, de Monsieur le Chef de Corps de la zone pluri-communale SECOVA (Aywaille, Chaudfontaine, Esneux, Sprimont, Trooz), relative à la répartition des sièges entre communes quant à la composition du Conseil de police ;

Attendu que l'élection des membres du Conseil de police a lieu au cours de la séance publique lors de laquelle le Conseil communal est installé ou au plus tard dans les dix jours. Si ce dernier jour est un samedi, un dimanche ou un jour férié légal, ce délai est prolongé jusqu'au prochain jour qui n'est pas un samedi, un dimanche ou un jour férié légal ;

Que le Conseil de police de la zone pluri-communale SECOVA est composé de dix-neuf membres élus ;

Qu'il convient de procéder à l'élection de six membres du Conseil communal au Conseil de police ;

Vu la lettre datée du 16 octobre 2024, adressée aux Conseillers communaux élus et les informant des éléments suivants :

- la date et de l'heure choisies pour l'introduction des actes de présentation ;
- les dispositions des loi du 7 décembre 1998, arrêté royal du 20 décembre 2000 et circulaire ministérielle du 22 novembre 2018 susvisés ;

Attendu que chaque Conseiller communal dispose de quatre voix ;

Vu les actes de présentation, au nombre de deux ;

Attendu que ces actes présentent les candidats mentionnés ci-après et qu'ils sont signés par les élus suivants du Conseil communal :

**Premier acte présenté par Monsieur le Bourgmestre en titre Daniel BACQUELAINE pour le groupe UP!**

<b>NOM et Prénom (A. Candidat effectif – B. Suppléant(s))</b>	<b>Date de Naissance</b>	<b>Profession</b>
A. CHAPELLE-LESPIRE Marie-Louise B. 1) GUSTIN Gilles 2) Néant	11/12/1951 16/12/1974	Retraitée Indépendant
A. LALOUX Benoît B. 1) DORBOLO Isabelle 2) Néant	25/09/1955 13/08/1971	Retraité Directrice
A. BRUNDSEAUX Olivier B. 1) DEGEN Charles 2) Néant	17/02/1998 3/03/1999	Conducteur de chantier Étudiant
A. STREEL Julie B. 1) TINTNER-LEBRUN Valérie 2) Néant	4/05/1994 10/05/1975	Entrepreneuse Assistante de direction
A. GUSTIN Gilles B. 1) POLI Antoine	16/12/1974 6/03/1985	Indépendant Ouvrier

2) Néant		
<b>IDENTITE DES ELUS AU CONSEIL COMMUNAL QUI ONT FAIT LA PRESENTATION</b>		
BACQUELAINE Daniel		
VERLAINE Dominique		
THANS-DEBRUGE Anne		
RADERMECKER Laurent		
GRISARD de le ROCHETTE Didier		
VEYS Caroline		
JEUNEHOMME Alain		
TINTNER-LEBRUN Valérie		
CHAPELLE-LESPIRE Marie-Louise		
BRUNDSEAUX Olivier		
LHOEST Bruno		
DEGEN Charles		
MUSCH François		
DORBOLO Isabelle		
LALOUX Benoît		
STREEL Julie		
GUSTIN Gilles		
LOMBARDO Arnaud		

**Second acte présenté par Monsieur Axel NOEL pour le groupe GENERATIONS CHAUDFONTAINE**

<b>NOM et Prénom</b> (A. Candidat effectif – B. Suppléant(s))	<b>Date de Naissance</b>	<b>Profession</b>
A. BAIBAI Jacques	1/07/1958	Retraité
B. DEMONTY Camille	17/03/1993	Indépendante
<b>IDENTITE DES ELUS AU CONSEIL COMMUNAL QUI ONT FAIT LA PRESENTATION</b>		
NOEL Axel		
DEMONTY Camille		
VENDY Noémie		
LATIN-GAASCHT Colette		
BAIBAI Jacques		

Vu la liste des candidats établie par Monsieur Daniel BACQUELAINE, Bourgmestre, sur la base desdits actes de présentation et libellée comme suit :

Candidats effectifs	Candidats suppléants
BAIBAI Jacques	DEMONTY Camille
BRUNDSEAUX Olivier	DEGEN Charles
CHAPELLE-LESPIRE Marie-Louise	GUSTIN Gilles
GUSTIN Gilles	POLI Antoine
LALOUX Benoît	DORBOLO Isabelle
STREEL Julie	TINTNER-LEBRUN Valérie

Attendu que Messieurs Olivier BRUNDSEAUX et Charles DEGEN, Conseillers communaux les deux moins âgés, assistent Monsieur le Président lors des opérations du scrutin et du recensement des voix ;

Vu le vote procédé en séance publique et au scrutin secret pour l'élection des membres effectifs et de leurs suppléants du Conseil de police :

- vingt-sept Conseillers communaux prennent part au scrutin et reçoivent chacun quatre bulletins de vote ;
- cent-huit bulletins sont remis à Monsieur le Président et à ses deux assesseurs ;
- XX bulletin est non valable ;
- XX bulletins sont valables ;
- les suffrages exprimés sur les XX bulletins de vote valables se répartissent comme suit :

Nom et prénom des candidats membres effectifs	Nombre de voix obtenues
BRUNDSEAUX Olivier	
CHAPELLE-LESPIRE Marie-Louise	
GUSTIN Gilles	
LALOUX Benoît	
STREEL Julie	
BAIBAI Jacques	
<b>NOMBRE TOTAL DE VOTES</b>	<b>108</b>

A ces causes,

En Séance publique,

Après en avoir délibéré,

**ARRÊTE,**

Article 1er

Les suffrages au scrutin secret ont été exprimés au nom des candidats membres effectifs régulièrement présentés.

Les six candidats membres effectifs qui ont obtenu le plus grand nombre de voix sont élus.

## Article 2

Monsieur le Bourgmestre **CONSTATE** que :

<b>Sont élus membres effectifs du Conseil de police :</b>	<b>Les candidats présentés à titre de suppléants pour chaque membre effectif élu mentionné ci-contre sont, de plein droit et dans l'ordre de l'acte de présentation, suppléants de ces membres effectifs :</b>
BAIBAI Jacques	DEMONTY Camille
BRUNDSEAUX Olivier	DEGEN Charles
CHAPELLE-LESPIRE Marie-Louise	GUSTIN Gilles
GUSTIN Gilles	POLI Antoine
LALOUX Benoît	DORBOLO Isabelle
STREEL Julie	TINTNER-LEBRUN Valérie

La condition d'éligibilité est remplie par les six candidats membres effectifs élus et les six candidats de plein droit suppléants de ces six candidats membres effectifs.

Aucun membre effectif ne se trouve dans un des cas d'incompatibilité précisés à l'article 125 de la loi du 7 décembre 1998.

## Article 3

Le présent procès-verbal sera transmis en deux exemplaires au Collège provincial.

Il sera également transmis à la zone de police SECOVA.